



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 1^{ER} septembre 2020 à 20 h, à laquelle étaient présents :

Mme la conseillère Annie Lussier et le conseiller M. Alain Poissant sont absents.

MM les conseillers : Marc Gaudreau
Alain Dumouchel
Gaétan Boulerice
Alain Poissant
Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort est présente.

À 20 h, M. le Maire ouvre la séance (0 personne dans la salle).

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020
 - 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-305 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2018-290 et le règlement numéro 2018-296.
 - 7.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-306 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que l'abrogation du règlement numéro 2007-199 établissant l'autorité du directeur général sur la gestion du personnel
 - 7.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-307 abrogeant le règlement numéro 109 concernant les chiens et abrogeant tous les règlements antérieurs ainsi que l'abrogation du règlement numéro 2002-169 décrétant un mode de tarification pour les licences de chiens.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Radiation de créances irrécouvrables
 - 8.3 Autorisation des virements budgétaires
 - 8.4 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'audit du rapport financier de l'exercice financier 2020 et le rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables 2020
 - 8.5 Financement des équipements et installations de mesures sanitaires COVID-19
 - 8.6 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté et création du Fonds dépenses administratives pour élections
 - 8.7 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté et création du Fonds d'investissement
 - 8.8 Reddition de comptes programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration locale
 - 8.9 Adjudication contrat de gré à gré - Services professionnels pour support administratif et technique – programmation pour la TECQ 2019-2023 et divers projets
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice



No de résolution
ou annotation

- 10.2 Abrogation de la résolution 20-07-093 – Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel
- 10.3 Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

- 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel

12. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

- 12.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
- 12.2 Adoption du Plan directeur des parcs des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Édouard 2018-2028
- 12.3 Remerciement des bénévoles et donateurs ayant contribué aux Comités des loisirs depuis sa création

13. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
- 13.2 Demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 2015-260 pour le 251, rang Lafrenière
- 13.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'autorisation de procéder à l'aliénation d'une partie du lot 3 993 062 et du lot 3 993 261

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 14.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

15. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

- 15.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

16. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 16.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le Président M. Gaétan Boulerice
- 16.2 Formation - Gestion des conflits : prévention et résolution pour un milieu de travail convivial
- 16.3 Autorisation d'embauche d'une ressource au greffe à temps partiel

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. VARIA

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. 20-09-125 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.



No de résolution
ou annotation

7. LÉGISLATION

7.1 – 20-09-126 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOUT 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	Initiale	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 20-09-127 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-305 RELATIF A LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMERO 2018-290 ET LE RÈGLEMENT NUMERO 2018-296

Monsieur le conseiller Marc Gaudreau présente un **AVIS DE MOTION** et **DÉPOSE UN PROJET DE RÈGLEMENT** avec dispense de lecture, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2020-305 relatif à la Régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2018-290 et le règlement numéro 2018-296.

Copie du projet de règlement est remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

7.3 – 20-09-128 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-306 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-282 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AINSI QUE L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-199 ÉTABLISSANT L'AUTORITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le conseiller Gaétan Boulerice présente un **AVIS DE MOTION** et **DÉPOSE UN PROJET DE RÈGLEMENT** avec dispense de lecture, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2020-306 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2017-282 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que l'abrogation du règlement numéro 2007-199 établissant l'autorité du directeur général sur la gestion du personnel.

Copie du projet de règlement est remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

7.4 – 20-09-129 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-307 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMERO 109 CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS AINSI QUE L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMERO 2002-169 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES LICENCES DE CHIENS.

Monsieur le conseiller Gaétan Boulerice présente un **AVIS DE MOTION** et **DÉPOSE UN PROJET DE RÈGLEMENT** avec dispense de lecture, qu'à une séance subséquente du conseil il sera présenté pour adoption le règlement numéro 2020-307 abrogeant le règlement numéros 109 concernant les chiens et abrogeant tous les règlements antérieurs ainsi que l'abrogation du règlement numéro 2002-169 décrétant un mode de tarification pour les licences de chiens.

Copie du projet de règlement est remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

8.1 - 20-09-130 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au



No de résolution
ou annotation

Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 148 093.33 \$ ET que ce rapport soit classé sous le numéro **2020-09** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P		
# 2 – Gaéтан Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.2 - 20-09-131 – RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT QUE le matricule D1100_00_0000 a un compte en souffrance d'un montant de 1 162.21 \$;

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas justifié d'entreprendre des procédures légales de recouvrement ;

IL EST PROPOSÉ DE PROCÉDER à la radiation de la créance irrécouvrable du matricule D1100_00_0000 pour un montant de 1 162.21 \$.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaéтан Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.3 – 20-09-132 - AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du *Règlement 2017-282 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaires* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 21 août 2020 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	NOM	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaéтан Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.4 - 20-09-133 - NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LE RAPPORT D'AUDIT SUR LE COUT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2020

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 966 du Code municipal, la municipalité de Saint-Édouard doit mandater une firme d'auditeurs indépendants pour la vérification de ses états financiers pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU' un rapport d'un auditeur indépendant doit être remis à RECYC-QUÉBEC pour le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2020 tel que prévu dans le *Guide de l'utilisateur – Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe Administration et finances recommande l'embauche de la firme *LLG CPA inc.* qui rencontre les besoins de la Municipalité et possède un historique de prestation de services permettant ainsi de maintenir une qualité, une constance et une efficacité dans la préparation des dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du 20 août 2020 de *LLG CPA inc.* s'élève à 11 750 \$ avant taxes, soit la même tarification que l'année dernière ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE si de nombreux ajustements doivent être effectués par la firme lors de l'audit ou en cours d'année, un tarif horaire sera ajouté, mais devra préalablement être autorisé par la Directrice générale adjointe Administration et finances ;

CONSIDÉRANT QU' inversement, si du travail est effectué par l'administration réduisant d'autant le travail de la firme, un escompte allant jusqu'à 1 500 \$ sera appliqué ;

IL EST PROPOSÉ DE MANDATER la firme *LLG CPA inc.* à titre d'auditeurs externes de la Municipalité pour le rapport financier 2020 et le rapport de la collecte sélective des matières recyclables 2020 au montant maximal de 11 750 \$ avant taxes et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2021.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.5 - 20-09-134 - FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE MESURES SANITAIRES COVID-19

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les services essentiels de la municipalité malgré la pandémie COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE des équipements particuliers ont dû être acquis et installés pour respecter les consignes et mesures sanitaires imposées par le gouvernement, tels que affiches, panneaux sandwich et panneaux plexiglas ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'étaient pas prévues dans les prévisions budgétaires 2020 et qu'il n'y a pas suffisamment d'économies projetées pour couvrir les frais ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes provenant de l'aide financière reçue dans le cadre du programme en sécurité civile (SC68045) sont disponibles et que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec qui gère ce programme ont confirmé que ces dépenses sont admissibles ;

IL EST PROPOSÉ d'utiliser un montant maximal de 1 500 \$ provenant des revenus reportés du programme en sécurité civile pour financer l'achat d'équipements utilisés durant les mesures sanitaires.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

8.6 - 20-09-135 - AFFECTATION A L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE ET CRÉATION DU FONDS DÉPENSES ADMINISTRATIVES POUR ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2019 et celui de 2020 présentaient un montant de 3 000 \$ chacun pour amasser annuellement des sommes à utiliser lors des travaux administratifs pour les élections municipales 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les montants doivent se retrouver d'abord dans l'excédent de fonctionnement de l'exercice et ensuite être transférés par des écritures dites « bilan » selon l'alinéa b) de l'article 1.2 de l'annexe 4-N du chapitre 4 du Manuel de présentation de l'information financière municipale (ci-après « MPIFM ») ;

IL EST PROPOSÉ de créer un « Fonds dépenses administratives pour élections » à l'excédent de fonctionnement affecté **QUE** le montant de 3 000 \$ prévu au budget 2019 y soit transféré immédiatement et **QUE** le montant de 3 000 \$ prévu au budget 2020 y soit transféré tel que le prévoit le MPIFM. L'utilisation de ce Fonds sera possible sans résolution du conseil lors des prochaines élections.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	INITIALES	#	INITIALES	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

8.7 - 20-09-136 - AFFECTATION A L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE ET CRÉATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2020 présente un montant de 131 797 \$ pour amasser des sommes à utiliser lors de travaux d'investissement tels que ceux pour le seuil minimum d'immobilisation dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les montants doivent se retrouver d'abord dans l'excédent de fonctionnement de l'exercice et ensuite être transférés par des écritures dites « bilan » selon l'alinéa b) de l'article 1.2 de l'annexe 4-N du chapitre 4 du Manuel de présentation de l'information financière municipale (ci-après « MPIFM ») ;

IL EST PROPOSÉ de créer un « *Fonds d'investissement* » à l'excédent de fonctionnement affecté et **QUE** le montant de 131 797 \$ prévu au budget 2020 y soit transféré tel que le prévoit le MPIFM. L'utilisation de ce Fonds sera possible par résolution du conseil.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8.8 - 20-09-137 - REDDITION DE COMPTES PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur le conseiller Alain Dumouchel appuyé par le conseiller Monsieur Marc Gaudreau, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Édouard approuve les dépenses d'un montant de 13 987 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère du Transports du Québec.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

8.9 20-09-138 – ADJUDICATION CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – PROGRAMMATION POUR LA TECQ 2019-2023 ET DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour lui assurer le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2023 et divers projets ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater dans l'intérêt de la Municipalité, le Groupe DGS pour lui apporter le support administratif et technique nécessaire dans le cadre du programme de subventions TECQ 2019-2023 et divers projets pour un montant maximal de 2 250 \$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

9.1 Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

➤ Rien de spécial à signaler.

10. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Rapport du responsable de la sécurité publique - Le conseiller M. Gaétan Boulerice

➤ Rien de spécial à signaler.

10.2 – 20-09-139 - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-07-093 – EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abroger la résolution numéro 20-07-093 relativement à l'embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel, tel qu'adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

10.3 - 20-09-140 - EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la sécurité incendie est à la recherche de nouveaux candidats pour devenir pompier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de la sécurité incendie a recruté et recommande l'embauche de :

- Monsieur Jérôme Painchaud
- Monsieur Philippe Blanchard
- Monsieur Dominic Roy
- Monsieur Alexandre Ducharme Saint-Amour

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE NOMMER Messieurs Painchaud, Blanchard, Roy et Ducharme Saint-Amour pour les postes de pompiers à temps partiel pour la Municipalité de Saint-Édouard à compter du 1^{er} septembre 2020.

QUE Messieurs Painchaud, Blanchard, Roy et Ducharme Saint-Amour auront une période de probation d'un (1) an.



No de résolution
ou annotation

QUE Messieurs Painchaud, Blanchard, Roy et Ducharme Saint-Amour devront élire domicile dans un rayon de 10 km à vol d'oiseau du périmètre de la Municipalité de Saint-Édouard.

QUE Messieurs Painchaud, Blanchard, Roy et Ducharme Saint-Amour devront être exclusivement attirés à la Caserne 31, exception faite pour les municipalités situées hors de la MRC Les Jardins-de-Napierville.

QU'ILS seront évalués au cours de l'année de probation par le directeur du service de la sécurité incendie et qu'un rapport sera remis au Conseil à une session de travail afin de recommander au Conseil l'embauche officielle de ces pompiers à temps partiel.

QUE les conditions de travail fassent partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

11.1 Rapport du responsable du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel

➤ Rien de spécial à signaler.

12. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

12.1 Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

➤ Rien de spécial à signaler.

12.2 - 20-09-141 - ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD 2018-2028

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations publiques de la politique de la famille et des aînés de Saint-Édouard qui ont eu lieu le 29 novembre 2016, la population a manifesté le désir d'améliorer les parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard souhaite développer et aménager ses parcs de façon cohérente ;

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été octroyé à la firme Loisirs et Sport Montérégie pour la réalisation du plan directeur des parcs à la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017 par la résolution 17-07-104 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Plan directeur des parcs et espaces verts de la municipalité de Saint-Édouard 2018-2028.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

12.3 - 20-09-142 REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES ET DONATEURS AYANT CONTRIBUÉS AUX COMITÉS DES LOISIRS DEPUIS SA CRÉATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a acquis la propriété du Parc des loisirs le 15 juillet 2020 de l'organisme sans but lucratif « Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard souhaite remercier les donateurs et les bénévoles ayant contribué à cette organisation depuis sa fondation ;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal remercie chaleureusement, les donateurs et les bénévoles ayant contribué à cette organisation depuis sa fondation lors de la parution du prochain bulletin municipal.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

13. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1 *Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau*

➤ Rien de spécial à signaler.

À 20 h 35, M. le conseiller Alain Dumouchel se retire de la séance ordinaire.

13.2 - 20-09-143 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2015-260 POUR LE 251, RANG LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis de lotissement pour un projet de subdivision du lot 3 993 061 en deux lots distincts a été déposée par le propriétaire *Ferme T.Y. Durivage enregistré* pour la propriété sise au 251, rang Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE le lot projet numéro 6 284 475 résultant de la subdivision aura un frontage de 43,76 mètres alors que l'article numéro 19 au tableau 1 du règlement de lotissement numéro 2015-260 exige une largeur minimale de frontage de 45 mètres. La demande vise à permettre une diminution du frontage du lot projet 6 284 475 de 1,24 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été recommandée favorablement par le Comité consultatif d'urbanisme sous la résolution numéro 20-08-006 lors de la réunion tenue le 19 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est située à l'extérieur d'un corridor riverain et en zone agricole A-5 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 14 du *Règlement sur les dérogations mineures n°2015-262* ;
« Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de lotissement, à l'exception des dispositions relatives à la superficie minimale d'un lot à l'intérieur d'un îlot déstructuré. »

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation pour une demande de dérogation mineure édictée par l'article 15 du *Règlement sur les dérogations mineures n°2015-260* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER une dérogation mineure de 1,24 mètre visant à permettre, suivant la subdivision du lot 3 993 061, la création du lot numéro 6 284 475 d'un frontage de 43,76 mètres alors que l'article numéro 19 au Tableau 1 du règlement de lotissement numéro 2015-260 prescrit une largeur minimale de 45 mètres.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

13.3 - 20-09-144 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 993 062 ET DU LOT 3 993 261

CONSIDÉRANT QU' une demande d'appui à la CPTAQ a été déposée par M. Christian Beaudin, propriétaire des lots en zone agricole 3 993 062 et 3 993 261 sise au 265, rang Lafrenière pour une vente partielle de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire vendre une partie du lot 3 993 062 et le lot 3 993 261 du Cadastre du Québec pour une superficie totale de 12,68 hectares à un producteur agricole contigu aux lots visés, soit Ferme Serres 2014 Inc., tout



No de résolution
ou annotation

en conservant la partie avant du lot 3 993 062 d'une superficie d'environ 2,2 hectares ;

- CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur nommé FERME SERRES 2014 inc. est le propriétaire du lot 4 803 119, contigu du côté sud du vendeur M. Christian Beaudin ;
- CONSIDÉRANT QUE** la maison ainsi que la porcherie établie sur le lot 3 993 062 bénéficieraient de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la Protection et les Activités agricoles (LPTAA), représentant une superficie de 1,5 hectares ;
- CONSIDÉRANT QUE** le requérant fait la demande à la CPTAQ afin d'ajouter à cette superficie de droits acquis, une superficie de 0,7 hectare afin d'assurer la pérennité de l'entreprise porcine, pour une superficie totale de 2,2 hectares ;
- CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est conforme au règlement de zonage et de lotissement de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Les Jardins-de-Napierville ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'aura pas pour effet d'affecter l'homogénéité agricole du milieu ni de créer d'inconvénients ou de contrainte à l'agriculture ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'APPUYER la présente demande d'autorisation à la CPTAQ afin de permettre l'aliénation par l'agriculteur M. Christian Beaudin d'une partie du lot 3 993 062 et le lot entier 3 993 261 pour une superficie totale de 12,68 hectares au producteur agricole Ferme Serres 2014 Inc.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

14.1 Rapport du responsable de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

- Rien de spécial à signaler.

15. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

15.1 Rapport du responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

- Rien de spécial à signaler.

16. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

16.1 Rapport du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le président M. Gaétan Boulerice.

16.2 - 20-09-145 - FORMATION – GESTION DES CONFLITS : PRÉVENTION ET RÉOLUTION POUR UN MILIEU DE TRAVAIL CONVIVIAL

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « *La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels.* » ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solutions & Co. offre une formation « *Gestion des conflits : prévention et résolution pour un milieu de travail convivial* » d'une durée de 7 heures, à Montréal et qu'il est pertinent que l'adjointe administrative suive cette formation ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'inscrire Madame Caroline Riel à cette formation pour un montant de 442,67 \$ avant taxes, **QUE** les frais encourus pour l'activité tels que le déplacement et les repas soient



No de résolution
ou annotation

payés sur présentation des pièces justificatives **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

16.3 - 20-09-146 - AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU GREFFE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT les nombreux projets mis en action par l'équipe administrative et les objectifs à atteindre précisés par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les tâches relatives au greffe pour la préparation et les suivis des réunions de caucus et pour la séance du Conseil municipal représentent en moyenne 30 % du mois de travail par la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction générale de déposer une demande d'autorisation au Conseil municipal afin de permettre l'embauche d'une ressource au greffe à temps partiel, soit 24 heures/semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 20-08-18 de recommander au Conseil municipal l'embauche d'une ressource à temps partiel attitrée aux tâches du greffe pour 24 heures/semaine.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'embauche d'une ressource à temps partiel à la fonction du greffe de la Municipalité à raison de 24 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

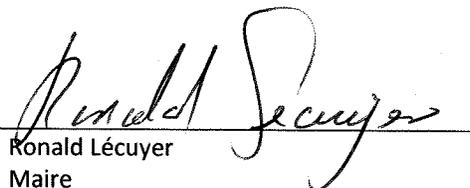
18. VARIA

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19.1 - 20-09-147 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20H44.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

A large, empty rectangular area for text, with a vertical line on the left side. On the right side, there is a vertical column of 18 faint, semi-circular marks, likely from a binder.